REGLEMENTS GENERAUX DES COMPETITIONS

«Saison Sportive 2019 – 2020»

I- DISPOSITION GENERALES:

1/ L'organisation des compétitions d'Athlétisme a pour objet la vulgarisation, la mobilisation et l'évaluation du potentiel des athlètes et jeunes recrus. Elle permet aux entraîneurs d'évaluer le processus de formation des athlètes comme elle se propose de mettre les athlètes dans les meilleures conditions pour exprimer leur potentiel, leur degré de préparation et de réaliser des performances relatant leurs niveaux.

- 2/ Les épreuves d'Athlétisme sont ouvertes à tous les athlètes, hommes et dames, titulaires d'une licence 2019 2020.
- 3/ Les athlètes Minimes et Cadets peuvent participer à 2 épreuves plus 1 relais. La participation des Juniors et Seniors est limitée à 3 épreuves plus les relais.
- 4/ La présentation de la licence et le port de la tenue du club à chaque compétition sont obligatoires.
- 5/ Les responsables des clubs sont tenus à établir les licences sportives de leurs athlètes en début de saison afin que ceux-ci soient couverts par l'assurance.

Le dernier délai de renouvellement des licences (même catégorie) est fixé au 31/12/13.

Les nouvelles licences sont acceptées toute l'année. Toute fois l'athlète en question ne pourra participer aux compétitions que dans un délai de 15 jours ouvrables. Ce délai étant nécessaire pour l'établissement de la licence par la fédération.

II- REGLEMENTS DES COMPETITIONS :

Pour les compétitions à l'échelle régionale et interrégionale, la ligue organisatrice est tenue à communiquer à la FTA et à tous les clubs intéressés les détails de l'organisation 15 jours avant la date prévue.

Il en est de même pour <u>les clubs organisateurs</u> qui doivent en outre avoir l'aval de la FTA un mois auparavant. Toutes les organisations sont soumises à un cahier de charge spécifique qui doit être complété et retourné à la FTA30 jours au moins avant la date de la compétition concernée.

III- Qualification:

La présentation de la licence sera exigée à chaque compétition.

IV- Port de Tenue :

Les athlètes participants sont tenus à porter une tenue aux couleurs de leur club (un maillot noir pour les individuels).

V- Engagement:

Les engagements doivent parvenir au siège de la ligue ou clubs organisateurs <u>ou à la FTA au moins 72 heures avant le déroulement de la compétition</u>. Les remplaçants doivent être mentionnés sur la feuille d'engagement, ainsi que les épreuves auxquelles ils prendraient part.

VI- Fraudes:

En cas de fraude lors d'une compétition, l'athlète est immédiatement disqualifié. Il sera ainsi que le responsable concerné, déférédevant la Commission de Discipline. En attendant cette comparution l'athlète est provisoirement suspendue.

VII- Port de Dossard:

Le port du Dossard est obligatoire. L'athlète participant doit se munir <u>de 4 épingles</u> <u>de sûreté pour fixer son dossard</u>.

VIII- Transmission des résultats :

Les différents organisateurs sont tenus à remettre les résultats techniques complets au délégué dela FTA immédiatement à la fin de la compétition. En cas d'impossibilité justifiée, ils sont tenus à les adresser à la FTAdans les 48 heures qui suivent le déroulement de la compétition.

IX- Interdiction de participation :

Tout athlète délégué ou officiel qui participe ou apporte son concours à une compétition non agréée par la FTA sera automatiquement suspendu en application des dispositions réglementaires.

X- Catégories d'âge :

-Ecoles : 2011

-Benjamin(s) : 2007 - 2008 -Minimes : 2005 - 2006 -Cadet(tes) : 2003 - 2004 -Juniors : 2001 - 2002 -Seniors : 2000 et moins -Vétérans : 35 ans et plus

XI- Dossier technique des COMPÉTITIONS :

L'organisation des compétitions devra toujours donner lieu à des classements et à l'établissement de feuille de résultats réglementaires.

Les résultats doivent être annoncés et affichés sur le stade même, après chaque épreuve.

Le secrétaire de compétition est tenu de préparer avant le début de la manifestation un dossier comprenant les règlements de compétitions, les fiches de compétitions (start-list) et les fiches de résultats.

Le dossier comprend en outre : le programme horaire et la désignation des officiels établie par la Commission Nationale des juges/Ligues.

A la fin de la réunion, ce dossier devra être complété par :

- 1-Les feuilles de compétitions originales
- 2-Les feuilles de classement (en 3 exemplaires) ou sur CD.
- 3-Les rapports des juges-arbitres
- 4-Eventuellement les réclamations et amendes
- 5-Rapport du directeur des épreuves avec les statistiques des participations

Tous ces documents doivent être remplis ou complétés sans omission et comporter les visas et signatures requis.

Le dossier complet de la compétition devra être adressé pour homologation par le Bureau Fédéral de la F.T.A. dans les 48 heures qui suivent le déroulement de la compétition.